

Chambéry, le 8 octobre 2020

M. le Préfet de Savoie  
Château des Ducs de Savoie  
BP 1801  
73018 Chambéry Cedex

## Situation dans la commune d'Albiez Montrond

Monsieur le Préfet,

Sur des domaines divers, la situation dans la commune d'Albiez-Montrond ne nous paraît pas être conforme à la réglementation.

Et la situation ainsi existante n'est pas favorable à la Nature et à l'Environnement dont la promotion est le premier objectif de l'association France Nature Environnement Savoie (FNE Savoie).

Ainsi depuis des années, des circulations irrégulières de quads en été, de motoneiges en hiver ont lieu sur la commune avec le consentement au moins implicite du Maire. Actuellement une procédure est engagée pour une circulation contraire à la réglementation, de motoneiges.

Le traitement des déchets, l'assainissement des eaux usées ont fait l'objet de rappels adressés au Maire et, à ce jour, n'ont pas été, semble-t-il, suivis d'amélioration.

Tout récemment, le Maire a entrepris la réalisation d'une piste de ski de descente, en remplacement du téléski « Escargot » qui est démonté.

Cette piste d'environ d'environ 1,2 km pour un terrassement estimé à 35 000 m<sup>2</sup> n'est pas soumise à évaluation environnementale (décision 2020 – ARA – KKP – 2712 du 4/09/2020 de l'Autorité Environnementale) mais doit respecter la réglementation en vigueur.

Or le tracé de cette piste impacte une zone humide (ZH de la Thomasse – 5,5 ha) pour une superficie très vraisemblablement supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>. En outre, 2 cours d'eau sont traversés par ce projet de piste.

Il n'y aurait pas, à ce jour, dépôt d'une déclaration pour ces travaux et une entreprise (appartenance au Maire) a déjà déployé des engins de terrassement sur les lieux.

Un tel projet qui avance sans réflexion et étude environnementale suffisantes nous paraît de nature à dégrader le milieu naturel (ZH, eau, flore) de qualité qui est celui d'Albiez-Montrond.

Enfin, il est à noter que la situation financière de la commune d'Albiez-Montrond est précaire depuis des années : il lui serait interdit de réaliser des investissements. C'est une raison de plus pour ne pas s'avancer dans des réalisations imparfaitement étudiées et autorisées.

### **France Nature Environnement Savoie**

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBERY

04 79 85 31 79 / savoie@fne-aura.org

**[www.fne-aura.org/savoie](http://www.fne-aura.org/savoie)**



Pour toutes ces raisons, il serait des plus souhaitables qu'une intervention soit faite par vos services auprès de la commune pour rétablir une situation locale devenue totalement irrespectueuse des réglementations et donc très préjudiciable à l'environnement.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations les plus respectueuses.

Pour FNE Savoie,  
André Collas.

Copie : Madame la Procureur d'Albertville  
Monsieur le Directeur de la DDT  
Vivre et Agir en Maurienne  
FFCAM  
Mountain Wilderness

**France Nature Environnement Savoie**

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBERY

04 79 85 31 79 / savoie@fne-aura.org

[www.fne-aura.org/savoie](http://www.fne-aura.org/savoie)